



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 447

JUILLET
AOÛT
2025

DOSSIER :

**ENSEMBLE,
POUR DES VILLAGES VIVANTS !**

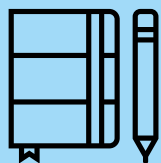
NATURE

**LA COULEUVRE
À COLLIER**



image: rawpixel.com





RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les dernières élections communales ont marqué un moment important dans la vie politique de notre commune. Pour la première fois depuis plusieurs mandatures, aucune des formations en présence n'a obtenu de majorité absolue. Une coalition s'est donc naturellement imposée pour assurer la gestion de notre commune.

Nous étions pleinement conscients, dès le départ, de la difficulté que représentait cette nouvelle organisation, et nous l'assumons pleinement. Ce partenariat, nous l'avons construit avec la volonté d'avancer ensemble, en nous appuyant sur les points communs entre nos programmes. Bien sûr, nous savons aussi que des différences existent entre nos formations : dans nos façons de faire, nos priorités ou encore nos méthodes de travail. Mais c'est justement en confrontant ces approches avec respect et dialogue que nous voulons construire un avenir solide et équilibré.

Comme dans toute nouvelle collaboration, un temps d'adaptation est nécessaire. Pour notre équipe, qui prend pour la première fois part à la majorité, cela signifie aussi apprivoiser un nouvel environnement, apprendre les rouages de la gestion communale et trouver le bon rythme en équipe avec notre partenaire et le personnel communal. Ce travail de fond, nous le menons avec sincérité, engagement et envie de bien faire.

Sept mois se sont déjà écoulés depuis le début de ce mandat, et plusieurs années restent à venir. Nous mettrons ce temps à profit pour mener à bien les projets auxquels nous croyons et qui vous tiennent à cœur.

Nous comprenons que certains puissent s'impatienter, ou s'interroger. C'est légitime. Mais soyez assurés que nous mettons toute notre énergie à faire avancer les choses avec sérieux, méthode et dans l'intérêt de toutes et tous.

Dans cette aventure, nous avons aussi la chance de pouvoir compter sur l'engagement précieux de l'ensemble du personnel communal. Leur travail au quotidien est essentiel, et je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur soutien.

Merci à vous toutes et tous pour votre confiance, votre patience, et vos encouragements.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, un été lumineux, ressourçant et plein de beaux moments.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **septembre – octobre 2025** distribué du **1^{er} septembre au 5 septembre 2025**

Date limite de remise des documents : 15 août 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN**

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI 8H30 - 12H
MARDI 8H30 - 12H
MERCREDI 8H30 - 12H
JEUDI 8H30 - 12H
VENDREDI 8H30 - 12H

HORAIRE D'ÉTÉ: ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, les bureaux de l'Administration communale **seront fermés tous les après-midis du 1^{er} juillet au 31 août**.

Une permanence UNIQUEMENT pour le service Population/Etat civil sera assurée le samedi de 9h à 12h aux dates suivantes : le 05/07, le 26/07, le 09/08 et le 30/08.

L'administration fonctionnant en service réduit, il est possible que le temps d'obtention de certains documents soit un peu plus long que durant l'année. Merci de votre compréhension.

Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique sont consultables le samedi durant la permanence.

ATTENTION : l'agent présent lors de la permanence n'a pas connaissance des dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique, veuillez prendre contact avec le service urbanisme (Madame Deliège) - urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21 du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- Le lundi 21 juillet (Fête Nationale)
- Le vendredi 15 août (Assomption)



PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
SEPT/OCT 2025	15-août-25	du 1 au 5 septembre
NOV/DÉC 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Anton Baquet, rue du Thier, 28/A (12/04)
Isaac Moubine, rue de la Régence, 9/2 (23/04)
Paul Stump, rue du Pensionnat, 2 (27/04)
Daphné Cols, rue Peter Hodiament, 11 (02/05)
Théo Kroonen, Meuschemen, 6 (05/05)

DÉCÈS

Gilda Dubois • vve, la Sablière, 4 (11/04)
Andrée Duby • place Thomas Palm, 7 (25/04)
Yvonne Xhonneux • épouse de Fernand Bours, rue Saint-Paul, 4 (28/04)
Alain Ruelle • route de Dolhain, 15 (28/04)
Rose Marie Krafft • vve de Josef Cremer, place Thomas Palm, 2 (30/04)
Elie Renard • rue Boveroth, 74/4 (08/05)
Lambert Schreuer • époux de Bertha Jeurissen, rue Plein-Vent, 11 (17/05)
Benoît Gengoux • époux d'Isabelle Tiquet, Forges, 30 (25/05)
Henri Krott • époux de Yvonne Baltus, Runschen, 8 (27/05)
Else Holzweiler • vve, rue du Pensionnat, 7 (05/06)
Jacques Raxhon • époux de Patricia Pesser, chemin de la Joie, 3 (07/06)

MARIAGE

Baptiste Herzet et Laurence Lennertz, Boveroth, 70/A (26/04)
Christophe Brach et Laetitia Fransolet, route d'Eupen, 115 B (26/04)
Roger Mennicken et Andrea Johnen, Stendrich, 4 (23/05)
Kevin Vandeberg et Johanna Simon, route d'Eupen, 3 (24/05)
Yannick Jacobs et Schillings Anne-Sofie, Meuschemen, 1/B (07/06)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT

Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00





Pour un mot reçu, des fleurs, un geste d'amitié, votre présence et toutes ces attentions que vous nous avez témoignées lors du décès de **Madame Yvonne BOURS - XHONNEUX**, nous vous disons **merci**.

Fernand, Marc, Bénédicte, Luc et Carine Bours et familles

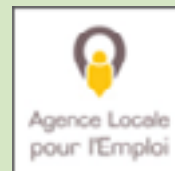


OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

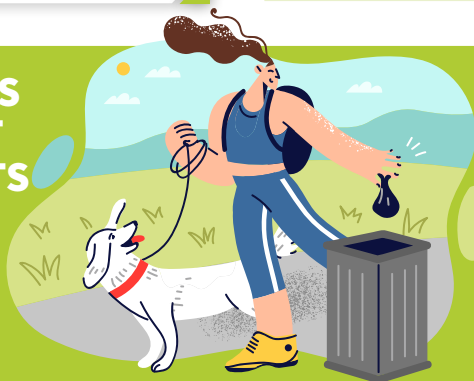
Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS



DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommode les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

QUE FAIRE AVANT L'ARRIVÉE DE CES FORTES CHALEURS ?

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques afin de connaître les journées chaudes. Le bulletin d'information de la Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE) vous informe sur le déclenchement des différentes phases et les éventuels dépassements des concentrations d'ozone.
- Informez-vous auprès de votre médecin sur les risques pour votre santé, si vous êtes une personne à risque, par exemple, un patient cardiaque, une personne âgée...
- Si vous prenez des médicaments, consultez votre médecin ou votre pharmacien pour savoir s'ils peuvent avoir un impact négatif sur votre santé pendant une période de chaleur.
- Si vous savez que des personnes peuvent avoir besoin d'aide, rendez-leur visite pour les aider à se préparer.

LORS DE FORTES CHALEURS, QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE ?

Les recommandations suivantes s'adressent à toute la population, et en particulier aux personnes fragilisées.

- **S'hydrater :** buvez environ 1,5 l d'eau par jour (eau, thé, tisanes, potages...) mais évitez les boissons alcoolisées, le café et les boissons sucrées.
- **Se protéger de la chaleur :** restez le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée (au moins de 11h à 15h), fermez les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure et ne les ouvrez que lorsque la plus grosse chaleur est passée. Si vous devez quand même sortir ou aller travailler, essayez d'éviter autant que possible d'être exposé durant les périodes les plus chaudes.
- **Limitez autant que possible les efforts physiques** (les activités sportives, par exemple) et si cela n'est pas possible, faites régulièrement une pause et buvez suffisamment.
- **Protégez votre peau du soleil :** pour ce faire, utilisez à intervalle régulier une crème solaire à indice de protection élevé. Demandez éventuellement conseil à votre pharmacien ou à votre médecin traitant ! N'oubliez pas de porter un chapeau ou une casquette et des lunettes de soleil.

- **Mangez régulièrement et en suffisance**, surtout des fruits et des légumes de saison ;
- Pensez à **prendre régulièrement des nouvelles de vos proches** plus fragiles.

Tout le monde est concerné par les troubles qui surviennent en cas de forte chaleur. Les risques sont toutefois plus élevés pour des personnes plus sensibles telles que **les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes isolées socialement**.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES OBSERVÉS EN CAS DE CONCENTRATION ÉLEVÉE D'OZONE DANS L'AIR ?

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes
- asthme.

À titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12 h et 22 h.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

COMMENT DÉTERMINE-T-ON UNE VAGUE DE CHALEUR ?

L'IRM parle d'une vague de chaleur climatique nationale lorsque le maxima à Uccle atteint au moins 25°C durant au moins 5 jours consécutifs parmi lesquels le seuil des 30°C est atteint durant au moins trois jours. Le même critère est appliqué pour certains avertissements de chaleur, mais à l'échelle provinciale.

Toutes les vagues de chaleur n'ont pas le même impact sur la société. Car à côté de la durée, la température moyenne pendant une vague de chaleur donne également une bonne indication de l'impact sur les personnes.

APPEL À CANDIDATURES



REJOIGNEZ LE COMITÉ SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL DE BAELEN-MEMBACH DANS LE CADRE DE LA CLDR (COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL) ET DE L'ACTION SOCIALE COMMUNALE.

***Vous souhaitez créer du lien, partager vos compétences
ou imaginer des activités utiles à tous ?***

**Nous constituons un comité citoyen pour développer des projets conviviaux
et solidaires ouverts aux adultes, seniors et familles de nos communes**

NOS OBJECTIFS :

- ✓ Organiser des activités récréatives (jeux, sorties, ateliers créatifs...).
- ✓ Proposer des cours et formations : alphabétisation, préparation à l'examen théorique du permis de conduire, initiation au numérique...
- ✓ Faciliter les échanges entre générations.
- ✓ Mettre en place une navette entre Baelen et Membach pour améliorer la mobilité.

NOUS RECHERCHONS :

- Des habitants motivés (quel que soit votre âge ou expérience !).
- Des personnes prêtes à partager leurs savoirs (bricolage, cuisine, langues...).
- Des idées neuves pour renforcer la cohésion locale.

ENGAGEMENT FLEXIBLE :

- Participez selon vos disponibilités (réunions ponctuelles ou régulières).
- Soyez force de proposition !

COMMENT CANDIDATER ?

Envoyez-nous vos coordonnées et/ou vos idées avant le : 31 juillet 2025

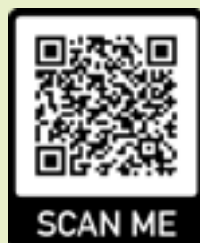
✉ Email : brigitte.becker@baelen.be

Présidente du CPAS

Shanti.habets@baelen.be

Présidente du CSI

📄 Formulaire d'inscription via le QR code
ou à l'Administration communale





14h à
16h

Animation conviviale à Membach

Tous les 3^e mercredis du mois

"Un après-midi entre résidents de la Maison de repos et les citoyens
des deux villages »

Jeux et discussions autour d'un café

Moment de partage pour rompre l'isolement

Ambiance chaleureuse et inclusive

Pour qui ? Adultes et seniors, vous pouvez
apporter un jeu ou autres

Inscription souhaitée auprès de la Présidente du CPAS
Brigitte.becker@baelen.be

Collation (préparée par la maison de repos)

Une participation symbolique sera demandé si le nombre de participants est trop important !

Venez vivre un moment joyeux et créer des liens !



Résidence CHC - rue du Pensionnat n°7 - 4837 Membach

Moment convivial

organisé par
le Centre Culturel et Sportif



Commune de

Baelen



The Blue Singers
L'harmonie de Liers

De 16h à 1h

All4Sax
DJ Bi'Cue...



Bar
&
Restauration



Tous à l'**Espace des Rencontres** !



**FUTUR
OU NOUVEAU PARENT ?**

**À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL
POUR VOTRE ENFANT ?**

**INTRODUISEZ
UNE PRÉ-DEMANDE
D'ACCUEIL
DÈS MAINTENANT !**
Via le lien (myone.be)
ou en scannant le QR code

DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous contacter :
my@one.be • 02 432 88 55
ou au Partenaire Enfants-Parents
de la consultation ONE

ONE.be

Avec vous, pas à pas

NAITRE & GRANDIR

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX

Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Instagram

Ce samedi 26 juillet à 16h
se tiendra au monument Kusy
une cérémonie de commémoration

Eddy Poncelet et Marcel Enstipp
(Lieutenant Kusy
Memorial Association)



CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

✓ **Vendredi 18/07/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 15/08/2025 FÉRIÉ**

✓ **Vendredi 19/09/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 17/10/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 21/11/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 19/12/2025 de 10 à 11 heures**



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtenir aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



CULTIVER LA CULTURE DU RISQUE : UNE RESPONSABILITÉ CITOYENNE POUR UN AVENIR PLUS SÛR (OU PLUS RÉSILIENT ?)

DANS UN MONDE OÙ LES CATASTROPHES NATURELLES, LES INCIDENTS DOMESTIQUES ET LES CRISES IMPRÉVUES PEUVENT SURVENIR À TOUT MOMENT, IL EST ESSENTIEL DE DÉVELOPPER UNE "CULTURE DU RISQUE". CETTE DÉMARCHE VISE À SENSIBILISER CHAQUE CITOYEN À SON RÔLE CLÉ DANS LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE. CET ARTICLE EST LE PREMIER D'UNE SÉRIE DESTINÉE À INFORMER ET OUTILLER LES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE POUR QU'ILS DEVIENNENT DES ACTEURS ESSENTIELS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE.

3. VOTRE RÔLE EN TANT QUE CITOYEN :

- **S'informer** : quels sont les risques proches ou moins proches et quelles sont les mesures existantes pour s'en protéger ?.
- **Se former** : connaissez les gestes qui sauvent, apprenez les numéros d'urgence et découvrez les risques spécifiques à votre commune.
- **S'équiper** : un simple kit d'urgence (eau, lampe torche, trousse de premiers secours, ...) peut faire toute la différence en cas de crise. Téléchargez l'application « 112 be ».
- **S'impliquer** : participez aux initiatives locales de sensibilisation et de formation qui seront organisées dans le futur par la zone de secours ou la commune.



1. QU'EST-CE QUE LA CULTURE DU RISQUE ?

La culture du risque consiste à comprendre, anticiper et réduire les dangers auxquels nous pouvons être confrontés au quotidien. Elle repose sur trois piliers fondamentaux :

- **La sensibilisation** : être conscient des risques présents dans notre environnement (inondations, incendies, accidents domestiques, etc.).
- **La préparation** : savoir comment réagir face à une situation d'urgence.
- **La résilience** : être capable de s'adapter et de se relever après un incident.

2. POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR NOTRE COMMUNE ?

Notre territoire, avec ses spécificités géographiques et sociales, n'est pas à l'abri des risques. Que ce soit des inondations, comme celles survenues récemment dans notre région, ou des accidents de la vie courante, chaque habitant peut jouer un rôle crucial. Une communauté informée et préparée est une communauté plus forte, plus solidaire et capable de limiter les dégâts et de protéger ses membres les plus vulnérables.

CONCLUSION : LE PREMIER MAILLON, C'EST VOUS !

Dans une chaîne de secours, chaque maillon compte. En adoptant une culture du risque, vous contribuez à rendre notre société plus résiliente et solidaire. Dans les prochains numéros de ce bulletin, nous aborderons des thèmes concrets tels que la prévention des incendies domestiques, la préparation face aux inondations, ou encore les gestes de premiers secours.

ET VOUS, ÊTES-VOUS PRÊTS À DEVENIR ACTEUR DE VOTRE SÉCURITÉ ?

Quelques actions simples à mettre en place dès aujourd'hui

- Inscrivez-vous aux alertes communales (ou sur Be-Alert) pour être informé en cas d'urgence.
- Vérifiez régulièrement votre détecteur de fumée.
- Identifiez les zones à risque dans votre quartier (cours d'eau, etc.).
- Consultez le site de votre zone de secours pour des conseils pratiques.
- Pour plus d'infos à ce sujet : <https://centredecrise.be/fr/que-pouvez-vous-faire>
- www.zone-vhp.be – Département prévision : Tél. 087/479.822



LA COULEUVRE À COLLIER (NATRIX NATRIX)

CONSIDÉRÉE COMME ESPÈCE MENACÉE, LA COULEUVRE À COLLIER EST LE PLUS GRAND DES SERPENTS DE WALLONIE MESURANT 90 CM DE LONG POUR LA FEMELLE ET 1,20M POUR LE MÂLE. SA COLORATION VA DU GRIS AU BRUN EN PASSANT PAR LE VERT. LE PLUS MARQUANT, C'EST SON COLLIER FORMÉ PAR DEUX TACHES NOIRES EN FORME DE CROISSANT DERRIÈRE LA TÊTE. SUR LES FLANCS, ON DISTINGUE DES PETITS TRAIT VERTICAUX NOIRÂTRES.

On la rencontre à partir du printemps dans de nombreux endroits comme les carrières humides, les marais, les prés humides, les tourbières des Fagnes et comme elle est bonne nageuse, elle fréquente très souvent les mares, les étangs et les lacs. Etant un animal à sang froid, elle a besoin de température relativement élevée pour se réchauffer, c'est pour cette raison qu'elle fréquente volontiers le ballast des voies ferrées. Elle prend régulièrement des bains de soleil sur des affleurements rocheux qui emmagasinent la chaleur. Vive et rapide, la couleuvre s'enfuit à la moindre alerte. Si la fuite n'est pas possible face à un prédateur, il lui reste **trois options**.

- 🐍 La première c'est d'adopter une position d'intimidation tout en envoyant une odeur nauséabonde pour signaler au prédateur qu'elle n'est pas bonne pour être mangée. Pour cela elle s'aplatit sur le sol afin de paraître plus grosse et colle sa tête, qui prend une forme triangulaire, au sol. En plus de cela, elle siffle et ouvre la gueule.
- 🐍 La deuxième c'est de simuler la mort. Elle se couche sur le dos, gueule ouverte et langue pendante tout en dégageant une odeur par son cloaque pour décourager le prédateur. Après un moment elle fuit à toute vitesse car elle se défend rarement en mordant.
- 🐍 La troisième si elle est dans l'eau elle peut tout simplement disparaître sous la surface de l'eau et faire une apnée de 30 minutes.

Pour son alimentation, la dimension de la proie dépend de la dimension de la couleuvre. Cela peut aller des têtards pour les jeunes couleuvreaux aux tritons, poissons, lézards, petits mammifères et grenouilles pour les adultes. Les crapauds sont rarement consommés peut-être dû aux toxines qu'ils dégagent. Toutes les proies sont avalées entières et vivantes. Pour consommer les grosses proies, les mâchoires s'écartent lors de la déglutition ce qui lui permet d'avalier les animaux plus gros que sa tête. Elle chasse surtout à la vue et s'oriente en fonction des odeurs. Pour cela, elle tire la langue afin d'absorber les parfums qui l'entourent.



Une seule grosse proie suffira pour être rassasié pendant 20 jours.

Avec le printemps, arrive aussi la saison des amours et les rassemblements pré-nuptiaux de plusieurs individus. On parle alors de nœuds de serpents. Les mâles, non agressifs entre eux, sont très souvent plus nombreux que les femelles. Commence alors une parade nuptiale pour attirer les femelles. Généralement, ce sont les plus gros mâles qui auront la chance de séduire une femelle et ainsi s'accoupler. L'accouplement peut durer plusieurs heures.

Pendant la gestation, les femelles se nourrissent moins à raison d'une grosse proie pour 40 jours. Les femelles sont fidèles à leur site de ponte d'une année à l'autre. Celui-ci se fera dans un endroit chaud et humide comme un tas de compost, un tas de fumier ou sous un tas de branches. La ponte a lieu en juin-juillet et l'éclosion se fera après 4-5 semaines suivant la température et le taux d'humidité.

À l'éclosion, les jeunes couleuvres mesurent une vingtaine de centimètres et sont indépendantes. La maturité sexuelle des mâles est à l'âge de 3 ans et lorsqu'ils sont adultes, ils font 2 mues par an tandis que pour les femelles, elle arrive à l'âge de 5 ans et elles ne font qu'une mue par an.

Une fois l'automne arrivé, dès le mois d'octobre, lorsque les températures diminuent, les couleuvres regagnent les sites d'hibernation tels que les galeries de rongeurs, les crevasses rocheuses, les terriers abandonnés ou encore les amas de végétation.

Les prédateurs de la couleuvre sont les hérons, grèbes huppés, milans noirs, buses variables, blaireaux, fouines ou encore chats et renards.

Encore appelées serpents nageurs ou serpents d'eau, les couleuvres sont souvent citées dans les légendes et les expressions.

En Normandie, on raconte que les couleuvres pénètrent dans les étables, s'enroulent aux pattes des vaches et se nourrissent du lait en tétant le pis. Cette légende vient du fait que lorsqu'elles sont tuées, il s'échappe du corps un liquide blanchâtre qui n'est autre qu'une substance cloacale nauséabonde sécrétée comme moyen de défense.

Dans certaines régions d'Europe, on dit que croiser une couleuvre porte chance. En Allemagne, trouver une mue est signe de prospérité.

Il y a également l'expression « avaler une couleuvre ». Cela fait référence à l'acte de supporter quelque chose d'humiliant sans protester. Cette expression est venue d'une légende populaire qui raconte que dans certaines tavernes, des couleuvres auraient été servies comme repas à la place d'anguilles et les invités qui ne se seraient pas rendus compte de la substitution.

Malgré une protection depuis 1982, la diminution actuelle de l'espèce est due à la pollution des eaux, à l'assèchement des zones humides et à la fragmentation de son habitat.

Christian Desart | Guide Nature



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

ATTENTION À LA TAILLE DES HAIES PENDANT LA PÉRIODE DE NIDIFICATION

EN ZONE AGRICOLE WALLONNE, LA TAILLE DES HAIES EST INTERDITE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET.

Cette période est décisive car elle couvre la période de nidification et de reproduction des oiseaux. Un nid mis à vue par une taille, sera d'office exposé à la pluie, au vent et aux prédateurs. Les oisillons auront donc peu de chance de survie. Aussi, les tailles nuisent gravement aux couvées en délogeant les parents, effrayés par le bruit. C'est donc pour protéger notre faune sauvage que la Wallonie impose cette restriction.

Cette interdiction concerne pour l'instant uniquement les agriculteur·rice·s. Leur rôle est fondamental dans la préservation de la faune sauvage. Pour les citoyens, aucune interdiction n'est prévue au niveau wallon. Les communes peuvent légiférer sur la question mais la plupart ne prévoit pas de règlement dans ce sens.

Pourtant, les particuliers ont aussi un rôle majeur à jouer dans la protection de la biodiversité.

Chaque année, l'élagage, l'abattage d'arbres et la taille des haies occasionnent des dégâts considérables à la faune. On l'oublie trop souvent, mais un jardin abrite de nombreuses espèces qui s'y épanouissent... mieux vaut prévenir que guérir.

L'idéal est donc d'effectuer l'entretien des haies et de la végétation à l'automne ou durant l'hiver, avant la montée de la sève. Il est particulièrement déconseillé de tailler les haies dès le début du mois d'avril.

Natagriwal encourage donc chacun et chacune à être attentif·ve au respect de la faune sauvage à partir du 1^{er} avril et à s'abstenir de tailler ses haies pour protéger la biodiversité.



UNE NOTIFICATION PEUT CACHER UNE VIE

EN VOITURE, IL VOUS ARRIVE PARFOIS D'UTILISER VOTRE SMARTPHONE POUR TÉLÉPHONER MAIS AUSSI POUR ENVOYER DES MESSAGES VOCAUX, LIRE DES NOTIFICATIONS OU ENCORE PUBLIER DES STORIES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?



Ces gestes, qui détournent votre attention de la route, augmentent considérablement les risques d'accidents. Dans une société où l'on est en permanence sollicité, il est plus difficile que jamais de se déconnecter mais, réussir à prendre cette distance au volant est pourtant essentiel car cela peut sauver des vies.

LES MESSAGES VOCAUX SONT FRÉQUENTS

Même si passer des appels reste le comportement distrayant le plus fréquent, les usages du téléphone en voiture se sont largement diversifiés ces dernières années. Aujourd'hui, nous utilisons le smartphone pour bien plus que téléphoner comme envoyer des messages tout en conduisant, enregistrer des messages vocaux en tenant son téléphone devant sa bouche, publier des stories en roulant voire même jouer sur son smartphone. Cependant, manipuler son téléphone peut suffire à détourner le regard au mauvais moment et créer un accident.

MONTRE CONNECTÉE : NOUVELLE SOURCE DE DISTRACTION

Vous portez une montre connectée ? Celle-ci s'impose également comme un nouvel objet de distraction au volant. Parce qu'elle semble discrète et qu'on en parle beaucoup moins, les risques de distraction liés à la montre connectée sont probablement sous-estimés. Pourtant, comme le téléphone, elle capte votre attention, mobilise votre regard et peut induire des gestes qui vous éloignent de votre tâche principale : conduire en toute sécurité.

ÉCRAN CONNECTÉ DU VÉHICULE TOUT AUSSI DISTRAYANT

Vous connectez votre téléphone au système embarqué de votre véhicule ? Si cette connexion permet une utilisation en mode « mains libres », elle ne garantit pas l'absence de distraction pour autant. Les interactions avec le système embarqué sont tout aussi fréquentes car l'écran du véhicule devient ainsi une extension de votre smartphone, avec les mêmes risques en matière d'inattention.

Toutes ces distractions augmentent le risque d'accident. Le simple fait d'interagir avec des écrans connectés en conduisant peut multiplier jusqu'à 10 fois les risques.

ÉVOLUTION DE L'ACCUEIL AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE DU PAYS DE HERVE

DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE AUX CITOYENS ET DE RENFORCER L'EFFICACITÉ DE NOTRE ORGANISATION, NOTRE ZONE DE POLICE DU PAYS DE HERVE METTRA PROCHAINEMENT EN PLACE UN NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC.



Une application en ligne sera bientôt disponible, permettant à chacun de prendre facilement rendez-vous via Internet, à tout moment et en quelques clics. Ce système vise à mieux organiser les plages horaires pour réduire, voire supprimer, les files d'attente, à améliorer le confort des usagers et à garantir un accueil plus personnalisé et adapté aux besoins de chacun. Cette application en ligne permettra à chaque citoyen de procéder à la réservation de son rendez-vous sans devoir attendre les heures d'ouvertures de nos bureaux.

Nous maintiendrons toutefois la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, en particulier pour le public qui ne dispose pas d'un accès à internet ou qui rencontrerait des difficultés à utiliser l'application en ligne.

ATTENTION, il est important de préciser que les situations urgentes ne relèvent pas de ce système de rendez-vous : en cas d'urgence, il faut toujours composer le 112 ou le 101.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} octobre 2025, les antennes de HERVE, PLOMBIERES et WELKENRAEDT fonctionneront selon un système tournant. Chaque site sera ouvert à tour de rôle, du lundi au vendredi de 8h à 17h, et le samedi de 9h à 13h. Ce nouveau mode d'organisation permettra de concentrer nos ressources humaines pour offrir un service plus qualitatif et plus efficient, de mieux répartir les effectifs et de garantir une présence policière constante sur l'ensemble de notre territoire.

Les postes de proximité d'Olné, Aubel, Thimister-Clermont, Limbourg et Baelen resteront accessibles deux demi-journées par semaine. Ces implantations continueront à accueillir en priorité les citoyens de leurs communes respectives, en assurant un service de proximité et une accessibilité renforcée.

Par cette nouvelle organisation, la zone de police du Pays de Herve souhaite répondre de manière encore plus professionnelle et plus efficace aux attentes de la population, tout en maintenant un ancrage territorial fort et une présence policière cohérente au quotidien.

Zone de Police Pays de Herve (5288)

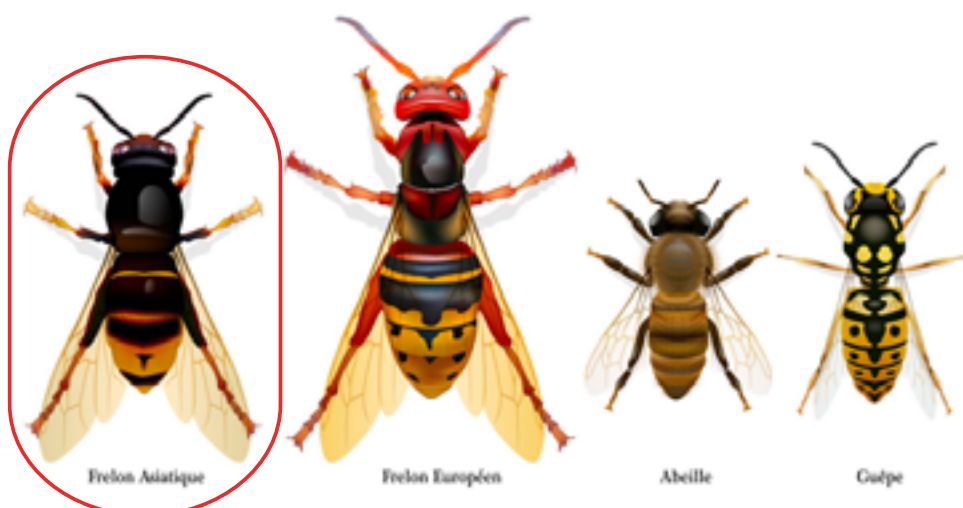


LA ZONE DE SECOURS VHP VOUS INFORME



FRELONS ASIATIQUES

En 2016, un premier nid de frelons asiatiques a été découvert en Wallonie dans la région de Tournai. Depuis, sa progression n'a cessé de croître. Cet insecte menace directement les abeilles auxquelles il fait chasse sans merci. C'est pourquoi il est considéré comme une espèce invasive et fait l'objet d'un suivi particulier pour l'administration régionale. Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est un peu plus petit que le frelon européen.



QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID ?

Il convient d'en informer la cellule espèces invasives du Service public de Wallonie via le formulaire d'encodage en ligne

http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e:invasives&tax=Vespa_velityna

Une photo sera impérativement jointe au signalement pour permettre la validation de l'information.

En aucun cas, il ne faut tenter de détruire le nid soi-même !

Une première équipe viendra authentifier la colonie, et la destruction sera réalisée par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche dans les 48h maximum. Il vous faut, pour cela, former le **112**. L'intervention est **gratuite**.

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE : VOS ANGES GARDIENS INDISPENSABLES



La fumée est plus dangereuse que le feu !

Saviez-vous que durant votre sommeil, votre odorat ne fonctionne pas ? Si un incendie se déclare, les fumées vous asphyxieront avant que les flammes ne vous atteignent.

Les détecteurs de fumées peuvent donc vous sauver la vie !

De plus, un incendie rapidement détecté permet de limiter les dégâts...

Nos conseils :

Inventoriez les dangers potentiels dans votre maison (chaufferie, chargeurs, buanderie,...). Entre ces dangers et les chambres à couchers, il doit y avoir un ou plusieurs détecteurs.

En Wallonie, c'est l'arrêté du Gouvernement Wallon (21/10/2004) qui impose le nombre et le placement des détecteurs :

- 1 détecteur par niveau et par 80 m² habitable
- Si votre analyse démontre qu'il en faut davantage, **VOTRE VIE ET CELLES DE VOS PROCHES** en vaut certainement la dépense...
- Privilégiez un détecteur avec un gros bouton-test, vous pourrez plus facilement le tester.
- Les caractéristiques techniques :
 - Norme EN 14604
 - Certifié BOSEC
 - Batterie garantie minimum 5 ans
 - Durée de vie 10 ans
 - Au-delà de 4 détecteurs nécessaires par habitation, ils doivent être interconnectés entre eux.

Testez vos détecteurs une fois par mois **ET D'OFFICE QUAND VOUS RENTREZ DE VACANCES !**

Pensez à les **dépoussiérer** régulièrement !

La meilleure solution est d'en placer dans toutes les pièces (sauf dans la salle de bain, la cuisine et le garage).

Un petit investissement pour sauver votre vie et celles de vos proches !



Un conseiller en prévention peut vous aider dans vos démarches. Vous pouvez demander une visite **GRATUITE** afin de bénéficier de ses conseils. Scannez le QR code ci-contre pour apprendre comment introduire celle-ci.

<https://www.youtube.com/watch?v=ldu15ZS5fSw>

Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822





ENSEMBLE, POUR DES VILLAGES VIVANTS !

DEPUIS QUELQUES ANNÉES DÉJÀ, LA CLDR (COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL) EST EN PLACE DANS NOTRE COMMUNE. ELLE REGROUPE DES HABITANTS DU VILLAGE AVEC UN OBJECTIF COMMUN : RÉALISER DES PROJETS CONCRETS POUR NOTRE COMMUNE. CERTAINS DES VOLONTAIRES BÉNÉVOLES ACTUELS SONT PRÉSENTS DEPUIS LES DÉBUTS, EN 2006, D'AUTRES ONT ÉTÉ INTÉGRÉS SUITE À UN APPEL À CANDIDATURE RÉALISÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES. LEURS CARACTÉRISTIQUES COMMUNES : DE L'ENTHOUSIASME, DES PROJETS, ET LE SOUHAIT DE PARTICIPER À CERTAINES DÉCISIONS SUR L'AVENIR DE LA COMMUNE.

De nombreux projets ont déjà vu le jour depuis 2006 et d'autres vont suivre !

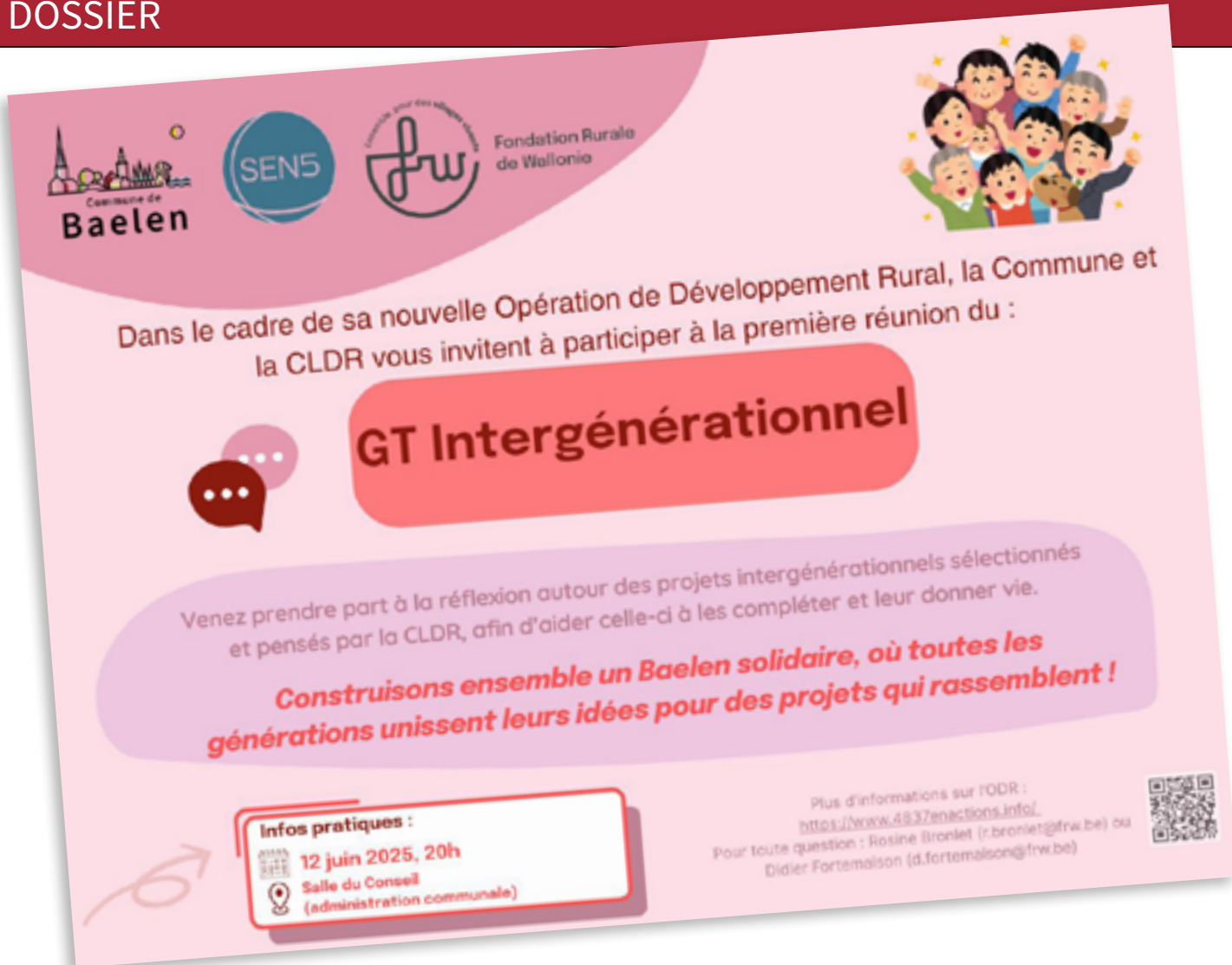
OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL : RETOUR SUR LES RÉCENTES AVANCÉES & ÉTAPES

Depuis le début de l'année 2025, l'Opération de Développement Rural (ODR) de Baelen a franchi plusieurs étapes significatives. Lors d'une phase de consultation en ligne (fin 2024-début 2025), la population a été invitée à exprimer ses priorités concernant les projets proposés. Ce vote en ligne vous était présenté dans le bulletin communal de janvier 2025.

Suite à cette démarche participative, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et le Collège communal ont procédé à une analyse approfondie des projets et à un vote également. Leurs observations ont conduit à des ajustements : certaines fiches-projets ont été fusionnées, d'autres réduites, et de nouvelles propositions ont été intégrées. Cette révision a permis d'établir une liste actualisée des projets, classés selon des lots de priorité, avec une attention particulière portée aux projets du lot 1 (càd les projets qui seront réalisés dans les 0 à 3 ans suivant l'approbation du PCDR), jugés les plus urgents et pertinents.

Pour approfondir ces projets prioritaires, plusieurs Groupes de Travail (GT) thématiques, ouverts à tous, ont été mis en place :

- **GT Intergénérationnel** : visant à approfondir les fiches-projets du lot 1 liées à l'intergénérationnel.
- **GT Environnement** : focalisé sur la fiche-projet liée aux actions en matière de biodiversité, écologiques et durables.
- **GT Place de Membach** : consacré à l'aménagement et à la valorisation de cet espace central et global.
- **GT Sécurisation des déplacements doux** : prévu pour le 28 août, il abordera les questions de mobilité douce et de sécurité piétonne sur le territoire.



Ces groupes de travail permettent d'affiner les fiches-projets en tenant compte des besoins, des objectifs et des attentes spécifiques de chaque thématique. Le bureau d'études Sen5, chargé de la rédaction des fiches-projets, s'appuie sur ces échanges pour finaliser les descriptions des projets concernés.

La prochaine étape consistera à présenter le catalogue finalisé des projets à la CLDR et au Collège communal, marquant ainsi une avancée majeure dans la concrétisation de notre Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Pour connaître le classement final des projets et pour ne rien louper, vous pouvez consulter la page dédiée à l'Opération : <https://www.4837enactions.info/>

PARTICIPEZ À LA DYNAMIQUE DE VOTRE COMMUNE !

La CLDR est toujours à la recherche de nouveaux membres souhaitant s'impliquer activement dans le développement de Baelen. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous inscrire via le lien suivant :



©Frinck51



Fondation Rurale
de Wallonie



Dans le cadre de sa nouvelle Opération de Développement Rural, la Commune et la CLDR vous invitent à participer au groupe de travail suivant :

GT ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITÉ



Venez prendre part à la réflexion autour du projet sur la thématique de l'environnement et de la biodiversité, sélectionnée par la CLDR, afin d'aider celle-ci à la compléter et lui donner vie.

Objectif de la soirée : réfléchir ensemble aux actions à mener en faveur d'environnement et de biodiversité sur le territoire.

Infos pratiques :

19 juin 2025, 20h

Salle du Conseil
(administration communale)

Plus d'informations sur l'ODR :

<https://www.4337enactions.info/>

Pour toute question : Rosine Bronlet (r.bronlet@frw.be) ou
Didier Fortemaison (d.fortemaison@frw.be)



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

ATTENTION, FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

🔔 **LA BIBLIOTHÈQUE DE BAELEN FERMERA SES PORTES DU 04 AU 10 AOÛT, POUR UNE SEMAINE DE VACANCES. EN DEHORS DE CES DATES, L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NE CHANGE PAS. NOUS RAPPELONS ÉGALEMENT QUE LES DATES DE RETOUR DES DOCUMENTS EMPRUNTÉS NE SERONT JAMAIS UN JOUR DE FERMETURE. NOUS Y VEILLONS PERSONNELLEMENT 😊.**

Autre information pour nos lecteurs : pendant l'été, la navette de prêt entre bibliothèques fait une pause. Il ne sera donc pas possible de faire venir un livre d'une autre bibliothèque durant ces deux mois de vacances scolaires. De nombreuses sélections de lecture seront néanmoins disponibles à la bibliothèque pour vous faire patienter.



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be



LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !





ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE JUILLET-AOÛT

JUILLET ET AOÛT

 Tous les vendredis (hors jours de fermeture)

 De 15h à 17h

LIRE DANS LES PARCS

Cet été, la bibliothèque prend l'air !

Nous participons à l'animation "Lire dans les parcs" 

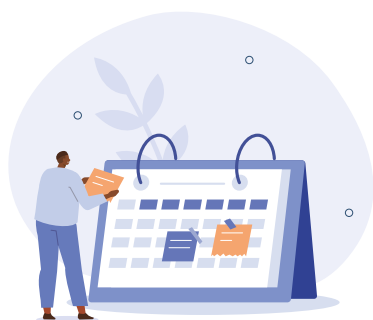
Mais, au fait, c'est quoi ?

Une belle occasion de profiter du grand air tout en écoutant des histoires racontées en plein cœur de la nature. Un moment simple, doux et ouvert à tous.

Alicia s'installe dans un coin de verdure pour vous lire des histoires (si la météo est de la partie).

Vous pouvez passer quand vous voulez et vous rester 5 minutes ou une heure - c'est vous qui décidez !

Prenez une pause, écoutez une histoire, respirez un peu... et repartez quand bon vous semble.



En été, vos bibliothécaires en profitent pour refaire le plein d'idées et de créativité en s'intéressant à de nouveaux projets, comme la Semaine « **Sans Ecrans en Septembre** », « **la Fureur de Lire** » et « **le Festival des Littératures d'Aventure de la BiLA** » en automne.

La rentrée scolaire se prépare également avec le lancement de « **la chenille de livres** », ainsi que l'organisation des visites des classes pour les animations lectures d'Alicia. Vous l'aurez compris, en été, on ne chôme pas ! Nos agendas se remplissent bien vite et on a hâte de vous partager nos idées, en espérant de vous voir au rendez-vous pour toutes ces belles activités.



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
les vendredis de juillet/août	<i>Lire dans les parcs</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
06/07/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
21/07/2025	<i>Guinguette du 21 juillet</i>	Espace des Rencontres	dès 16h	Voir article
26/07/2025	<i>Commémoration au monument Kusy</i>	Corbusch	16h	Lieutenant Kusy Memorial Association
03/08/2025	<i>Ensemble pour une belle journée</i>	Foyer Culturel	dès 12h	voir article - Les SEPT NAINS
03/08/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
4 au 8/08/2025	<i>Stage de tennis de table</i>	Salle St Jean à Membach	de 9h à 12h	voir article - TT Daltons
14/08/2025	<i>Jogging Baelenois</i>	Baelen, Foyer Culturel	19h/20h	voir article - Club Cycliste Baelenois
23/08/2025	<i>25ème édition de la Fête du village à Membach</i>	rue Léonard Moray à Membach	dès 16h	voir article - Comité fête au village
24/08/2025	<i>13ème brocante de la rue Longue</i>	rue Longue	dès 7h	Comité de quartier L.M.E
25/08/2025	<i>Reprise des cours "gym des dames âgées"</i>	"Salle de gymnastique Baelen"	19h à 20h	voir article
07/09/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
13/09/2025	<i>Découverte d'un jour à Louvain</i>	Louvain	de 8h à 17h30	voir article - L.A.C.
03/10/2025	<i>L'histoire, un outil pour réapprendre à cohabiter avec le loup</i>	Salle du Conseil	20h	voir article - L.A.C.

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier.

En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates:

**LE 6 JUILLET, LE 3 AOÛT
& LE 7 SEPTEMBRE**

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert: 0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis: 087 76 33 89

Chers villageois,

**La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN
À MEMBACH** vous rappelle que son café
est ouvert tous les dimanches matin de
10 h à 13 h.

**Nous vous accueillons pour vous servir
votre apéro avant votre repas dominical.
N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.**

*Le comité et les bénévoles
et de la Saint Jean.*





Ensemble pour une belle journée

AU FOYER CULTUREL, RUE DE LA RÉGENCE 1 4837 BAELEN

03
AOÛT
DÈS 12H



Quelques exposants seront présents

MENU À 30 € PROPOSÉ

PAR ÉMILIE LESAGE

REPAS DE QUALITÉ
EN TOUTE CONVIVIALITÉ

APÉRO :

- 1 VERRE DE BULLES AUX AGRUMES
AVEC OU SANS ALCOOL.
- 1 MINI MUFFIN FÊTA POIVRONS
- 1 ROULÉ AU SAUMON
- 1 SALADE D'ÉTÉ GARNIE
(ÉDAMAME-PÊCHES-ASPERGES-HARICOTS)

PLAT : BARBECUE 3 VIANDES

- 1 BROCHETTE DE POULET
 - 1 TRANCHE DE LARD
 - 1 SAUCISSE DE CAMPAGNE
- POUR ACCOMPAGNER :**
COLESLAW
SALADE TOMATES-CONCOMBRES
SALADE DE POMMES DE TERRE VINAIGRETTE
SALADES DE PÂTES (2 SORTES)
POMMES DE TERRE EN ROBE DES CHAMPS
PETIT PAIN

DESSERT :

- PANACOTTA AUX FRUITS ROUGES
- 1 CRÊPE AVEC SON SORBET

MENU ENFANTS – 12 ANS À 16 €

APÉRO :

1 BOISSON + 1 MUFFIN

PLAT :

1 SAUCISSE DE CAMPAGNE + 1 SALADE DE PÂTES

DESSERT :

1 PETITE CRÊPE + 1 BOULE DE GLACE

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS AVANT LE DIMANCHE 06/07

SUR LE COMPTE : « LES SEPT NAINS » BE68 0015 2026 5034

FB : LES SEPT NAINS BAELEN-MEMBACH

TÉL : 087 76 45 67 – GSM 0472 96 65 46



Les habitants du quartier sont heureux de vous inviter à leur

13^{ème} GRANDE BROCANTE

**le dimanche 24 août dès 7h
dans la rue Longue à
4837 Baelen**
en face de l'église de Baelen

Videz vos greniers et caves,
laissez vos enfants vendre
leurs vieux jouets.
Venez vous promener dans la rue
à l'occasion de notre brocante.



Pour tous renseignements
0470/18.58.35
christinejoanvi@gmail.com
10€ par emplacement
BE96 7320 6602 3305
Facebook : Brocante De Baelen

Est imp. Quai de l'Est, rue Longue 44, 4837 Baelen

Grande Brocante 2025 Dimanche 24 août !

*Envie de chiner, de vendre ou simplement
passer un bon moment ?*

Ne manquez pas notre brocante annuelle !

- ☐ Bar et restauration sur place
pour profiter toute la journée.
- ☐ Réservations obligatoires pour les exposants.
- ☐ Infos et renseignements au numéro ou
mail indiqué sur le flyer.

Ambiance conviviale garantie

On vous attend nombreux !

NOUS VOILÀ À LA MI-SAISON, C'EST GÉNÉRALEMENT SYNONYME DES VACANCES.

LES VACANCES, UN AGRÉABLE MOMENT DURANT
LEQUEL ON PEUT PRENDRE DU BON TEMPS ET SE
REPOSER EN COMPAGNIE DE SON CHIEN.

Pour les membres de l'asbl chiensheureux.be de Membach, cette fin de
premier semestre fut agréable. Comme chaque année nous avons tenu
à entretenir, réparer et améliorer notre territoire lors de notre week-end
travaux.

Lors d'un agréable moment de partage, chaque membre est venu aider
avec ses propres compétences pour améliorer l'endroit où nous passons de
bons moments en compagnie de nos compagnons à 4 pattes !

15 jours après ce week-end « travaux », nos membres ont participé à une
balade organisée en soirée, se terminant la nuit... dans notre réconfortante
région.

Durant 90 minutes, nous nous sommes promenés dans les chemins
agricoles tous ensemble en compagnie de nos chiens. Tous les groupes
confondus : classe chiots, défense du maître, 1, 2, 3 et 4, dans la joie, le
calme et la bonne humeur. L'enseignement traditionnel nous permet cela
car nous maîtrisons nos chiens. Ceux qui décident et dirigent, c'est ceux qui
tiennent les laisses en main.

De retour au club, nous avons pu nous sustenter du potage au butternut
de Christine et des sandwiches de Bernhild et Karen... Bien sûr le bar avait
été approvisionné.

Et tout cela dans des infrastructures fraîchement entretenues... Pareux...



Contactez-nous

Fred Meurisse

📞 0475/421216 📧 Fred Meurisse

✉️ Fred.chiensheureux.be@gmail.com



LES ALIZÉS ACCUEIL DE JOUR



ENEZ DÉCOUVRIR NOTRE PETIT MAGASIN !



RETROUVEZ EN SAISON LES
LÉGUMES QUE NOUS CULTIVONS
(DE JUILLET À OCTOBRE),



ET TOUTE L'ANNÉE, NOS ŒUFS,
DU JUS DE POMMES ET DU
SIROP POMMES/POIRES.



NOS HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI & VENDREDI

DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 15H30

MARDI, MERCREDI & JEUDI

DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 16H00

DU 7 AU 25 JUILLET: PERMANENCE DE 9H30 À 12H00



LES ALIZÉS
RUE DES FUSILLÉS N°1 À MEMBACH
N° D'ENTREPRISE: 465073923

ASBL Services d'Accueil Pour l'Intégration des Personnes Handicapées



27^{ème} Jogging Baelenois

14 août 2025

1km - 2km - 7,8km

Préparez vos baskets, vos chaussures de marche, prévoyez du temps pour le sport et la fête... Le JOGGING BAELENOIS est de retour



•KIDS RUN

Départs:

- ☒ 1 km à 19h00 pour les enfants nés en 2017 et plus jeunes.
- ☒ 2 km à 19h20 pour les jeunes nés de 2011 à 2016.

Inscription:

- ☒ 2,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2025
- ☒ 3,00 € le jour de l'épreuve

MEDAILLE POUR TOUS LES JEUNES PARTICIPANTS

•JOGGING POPULAIRE – 7,8 km

Départ:

- ☒ 20h00

Inscription:

- ☒ 5,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2025
- ☒ 7,00 € le jour de l'épreuve
(inscriptions jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course)
- ☒ 1€ de chaque inscription au Jogging Populaire est reversé à une action caritative

Prix:

- ☒ aux 3 premier(e)s de chaque catégorie
- ☒ aux 3 premières dames au classement général
- ☒ au premier de chaque catégorie
- ☒ au premier et à la première Baelenois(e)

En pratique:

Départ et arrivée :

- ☒ rue de la Régence, 4837 Baelen

Vestiaires/douches:

- ☒ Foyer Culturel et Sportif de Baelen

Après la course :

- ☒ Remise des prix et bar festif

Infos et pré-inscriptions:

- ☒ www.joggingbaelenois.be
- ☒ <https://www.facebook.com/JoggingBaelenois>

Organisateur: ASBL Club Cycliste Baelenois

Marche

7,8 km



Tirage au sort d'un vélo offert par

Becker Cycles
parmi tous les participants

- ☒ Grande tombola parmi tous les présinscrits
(de nombreux lots de valeur)

Ils nous soutiennent dans notre organisation:

Marche populaire

Départs:

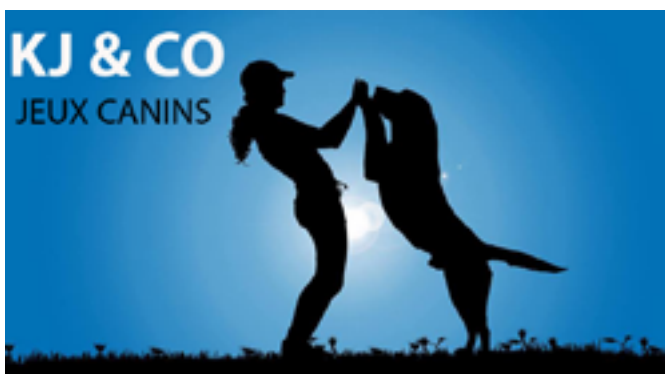
- ☒ à partir de 16h

Inscription:

- ☒ 2 € sur place
- ☒ 1€ sera reversé à une action caritative



ASBL Club Cycliste Baelenois



FUNDAY

LA MÉTÉO DE CE SAMEDI 24 MAI, N'A PAS ÉTÉ CLÉMENTE POUR NOTRE FUNDAY MAIS MALGRÉ UN CRACHIN DE SAISON, L'ACTIVITÉ PRÉVUE POUR LES BINÔMES DES JEUX CANINS S'EST BIEN DÉROULÉE ET A RAVI LES DUOS INSCRITS.



En harmonie avec leurs maîtres, les chiens ont passé avec brio les différentes épreuves. Fierté et joie étaient bien visibles.

Un BBQ a clôturé cette après-midi très conviviale.

Le dimanche 25 mai, les ateliers pour les chiots, répartis en 2 sessions sur l'après-midi furent

aussi un succès. Les amateurs ont été surpris par les parcours inédits et ont apprécié l'adresse et l'assurance de leur chiot sur les différents obstacles mis à leur niveau.

Le dernier exercice pratique « la terrasse » permettant ainsi aux chiots et leur compagnon d'être mis en situation réelle, une pause bien méritée et au calme, cela s'apprend aussi.

L'éducation des chiots, par la méthode sans contrainte et renforcement positif, est maintenue toute l'année. Ne tardez pas à vous inscrire, les places étant limitées. Nous privilégions la qualité à la quantité.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



TT Daltons Membach L.368

Stage d'été 2025

Découverte, initiation et perfectionnement
À partir de 10 ans
Encadrement par des joueurs confirmés et robot!

60€.

Quand?
Du 04 au 08 août 2025
De 9h à 12h

Où?
Salle Saint Jean Membach
Rue Léonard Moray 15

Inscriptions et renseignements:
mail: ttdaltonsl368@gmail.com
Tél: Hardy René 0494/87.31.29
Brandt Didier 0497/15.42.20

*Raquette prêtée en cas de besoin
Assurance incluse, récupérée en cas d'affiliation
Collation offerte!

GYMNASTIQUE DES DAMES AÎNÉES

Vous désirez dégager un peu de temps pour vous et vous mettre en forme!
Alors rejoignez-nous, **tous les lundis**,
(sauf les congés scolaires)

Début des cours :

Lundi 25 août 2025 de 19 h à 20 h.

Lieu : salle de gymnastique communale à BAELEN

Prix : 50 euros par année.

Pour les infos,

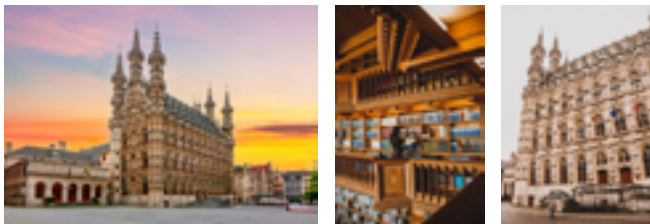
Dorothee Marin 0495/408392

ou Lucile Duheym 087/762542 et 0496/151584.



DÉCOUVERTE D'UN JOUR À LOUVAIN

LE L.A.C VOUS EMMÈNE POUR UNE VISITE GUIDÉE À LOUVAIN LE **13 SEPTEMBRE 2025**



VISITES GUIDÉES ET EXPLICATIONS PAR M^R HUBERT MARAITE

L'hôtel de ville • l'église St Pierre • Le Oulde Mark • la bibliothèque • la Grand Place • le grand béguinage

Quand ? le samedi 13 septembre 2025

A quelle heure ? Rendez-vous à 8 h à la gare de Welkenraedt pour le train de 8h23 – retour vers 17h30

Prix : 7 €/pers : paiement le jour même sur place

Voyage en train à charge de chaque participant

Maximum 25 personnes

Infos pratiques : Durée des visites guidées : 2h le matin et 2h après-midi - Repas de midi libre

Renseignements et **réservations obligatoires avant le 31 août 2025** - Josette MASSENAUX – 0497 / 45 37 11

L'HISTOIRE, UN OUTIL POUR REAPPRENDRE À COHABITER AVEC LE LOUP

UNE CONFÉRENCE DE « LOISIRS, ARTS ET CULTURE (L.A.C.) » ET DES « AMIS DE LA FAGNE » ANIMÉE PAR JULIE DUCHÊNE :

Que nous apporte l'histoire quant à la problématique du retour du loup en Wallonie ?

Cette plongée dans le passé sera l'occasion de mieux comprendre l'histoire du loup dans nos régions, notamment

sa présence sur le territoire belge, la cohabitation avec l'espèce, et l'évolution du regard porté sur le loup au fil du temps. La conférence vise également à déconstruire une série d'idées reçues sur cet animal fascinant.

Julie Duchêne est docteure en Histoire, spécialisée en histoire environnementale et en histoire publique.

Elle a réalisé à l'Université de Namur, grâce à une bourse FRESH du FNRS, une thèse de doctorat sur le rôle des politiques de lutte mises en place aux 18^e et 19^e siècles, dans la disparition des loups des territoires wallon et luxembourgeois.

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 À 20 H, SALLE DU CONSEIL, RUE DE LA RÉGENCE 1 - 4837 BAELEN.

Inscriptions dès le 20 sept. auprès de Richard Julémont

(0484 / 20 76 91 julemontr@gmail.com). P.A.F. 8 € à acquitter sur place.



Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil :
un moment, un lieu, des échanges...
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30

Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)

Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour vocation d'offrir un espace de réconfort et de sérénité à toutes les personnes souhaitant partager leur expérience, briser l'isolement et échanger dans une atmosphère empreinte de bienveillance.

Bien qu'initée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil



25ème édition

Fête au village de Membach

Rue Léonard Moray

23 / 08 / 2025

dès 16 heures.



Barbecue géant, châteaux gonflables
jeux pour enfants, musique et concert

Invitation cordiale à toutes et à tous

**Barbecue
réservation obligatoire**

Découvrez le formulaire de réservation



SCAN ME



comite.fete.membach@gmail.com - 0486.10.85.42



Comité de la fête au village à Membach

NOUVEAUX COURS DE KARATÉ POUR DÉBUTANTS AU CLUB SHU HARI DE BAELEN

LE KARATÉ EST UN ART MARTIAL, IL PERMET NON SEULEMENT L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DE L'AUTODÉFENSE MAIS AUSSI DE LA CONCENTRATION, DE LA COORDINATION ET DE L'AUTODISCIPLINE.

Le club accueille des nouveaux membres chaque année au mois de septembre. Notre club est ouvert à tout le monde : hommes, femmes, enfants, de tous âges (8 ans minimum). Nous avons accueilli plusieurs débutants en 2024 et nous organisons un cours particulier pour eux.

Pour les adultes, nous constatons parfois des craintes concernant l'âge pour commencer : en fait il n'y a pas d'âge ! Chacun mène son entraînement selon ses capacités. Pour ces raisons, nous proposons de participer à un entraînement de bienvenue.

Les entraînements se déroulent, en français et allemand, dans notre nouvelle salle d'entraînement deux fois par semaine.

Régulièrement sont organisées des activités encadrées par l'association internationale JKA telles que entraînements provinciaux, des entraînements amicaux avec des clubs régionaux (voir photos dans les précédents bulletins) ou mêmes des stages internationaux de plusieurs jours avec des grands maîtres. Le tout se déroule dans le respect de tout le monde.



Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations vous pouvez nous contacter via:

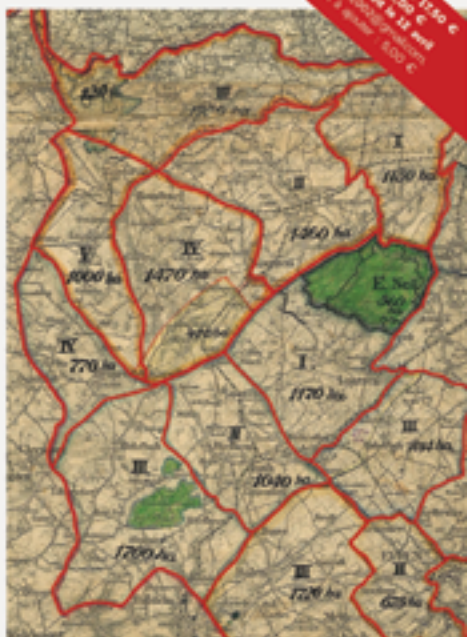
✉ shuhari.dojo@icloud.com

☎ **Sensei Marc Thielmanns:** +49 162 10 86 074 - Jean-Pierre Tack, Président : 0477 72 25 08

🏠 **Salle d'entraînement :**

salle de psychomotricité de l'école communale de Membach - Entrée via la rue Renardy, 14 - 4837 MEMBACH

MI-SEPTEMBRE
44,



**FIN D'UNE ANNEXION
INJUSTE DES 10 COMMUNES.**

Par Marc Simons
en collaboration avec Olivier Rademacher

Un sujet historique d'une grande importance

En mi-septembre 1944, l'histoire de notre région a pris un tournant décisif avec la fin de l'annexion forcée de dix communes, dont le Grand Plombières, Welkenraedt, Henri-Chapelle, Bilstain, Membach et Baelen.

O. Rademacher et M. Simons, se pencheront sur les événements marquants de cette période, les conséquences de cette annexion injuste, et les impacts durables sur nos communes.

O. Rademacher et M. Simons sont bien connus pour leur expertise en histoire locale et leur passion pour la transmission du savoir.

Pour commander ce livre :

Marc Simons 0494.07.77.06
simonsmarc1962@gmail.com



